



More than just a game!

## **Règlement d'application du football**

## Table de matières

I.	Dispositions générales.....	3
II.	Les matches de poules.....	3
III.	Les matches de finale.....	3
IV.	Durée de jeu.....	4
V.	Joueurs.....	4
VI.	Les arbitres et les assistants .....	4
VII.	Les sanctions.....	4
VIII.	Les changements.....	5
IX.	Arrêt de match.....	5
X.	Réserves.....	5
XI.	Récompenses.....	5
	§ Critères de fair-play.....	5
	§ Critères de meilleur joueur.....	6
	§ Primes du meilleur buteur.....	6
XII.	Devoirs et droits des équipes de football.....	6
XIII.	Amendes et sanctions financières.....	6
XIV.	Jurisprudence.....	7

## I. Dispositions Générales

§1. Le tournoi Challenge Camerounais est basé sur les règlements officiels de jeu de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association).

§2. Chaque équipe doit déposer une liste de membres de délégation avant le début de la compétition ainsi qu'une liste de 22 joueuses au maximum avec licences munies de photos avant le début de sa première rencontre.

§3. Toutes les délégations sont priées d'être ponctuelles pour le début des manifestations.

§4. Le tirage au sort a lieu lors de la deuxième mission d'inspection en présence ou non des délégués des équipes engagées dans la compétition, de la VO et du Bureau directeur.

§5. Au plus deux joueurs non Camerounais et par équipe sont autorisés à participer au Challenge Camerounais.

§6. Chaque délégation ou équipe est obligée de faire parvenir au bureau directeur une liste de joueurs pour la conception des licences jusqu'à deux semaines avant le début du tournoi. Le nombre des licences est illimité mais toute fois seules 22 licences au maximum seront autorisées pour le tournoi.

## II. Les matchs de poules

§7. Les matchs se déroulent en 4 poules de 4 équipes au maximum.

§8. Les évaluations des rencontres se feront sur une base de points et buts

- Ø 3 points pour une victoire
- Ø 1 point pour un match nul
- Ø 0 point pour une défaite

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement se fera selon l'ordre de priorité ci-après :

- Ø la différence de but pendant la rencontre entre les équipes concernées
- Ø la différence de but pendant tous les matchs de la poule ; les buts obtenus lors des matches gagnés par forfait ne seront pas pris en considération.
- Ø la meilleure attaque
- Ø le tirage au sort

## III. Les matchs de finale

§9. Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les ¼ finales et les vainqueurs des ¼ finales jouent les demi finales croisées.

§10. Tous les matchs des ¼ finales, demi-finales et de la finale se jouent sans prolongations et selon le K.O system, c'est à dire si après le temps réglementaire les deux équipes sont toujours à égalité, il s'en suivra directement une séance de tirs aux buts.

#### IV. Durée de jeu

§11. Tous les matchs du premier tour se déroulent en 2\* 20 Min. avec une pause de 5 min.  
Challenge Camerounais Règlement intérieur du football

§12. En cas d'absence ou de retard de plus de 15 Min. l'équipe concernée perdra la rencontre par 0 point contre 3 et 0 but contre 2.

#### V. Joueurs

§13. Pendant le match chaque équipe devra être composée de 10 joueurs de champ et d'un gardien de but.

§14. Le nombre minimum de joueurs pour chaque équipe sur le terrain est de 7 joueurs. Dans le cas contraire l'équipe sera considérée comme absente et sanctionnée selon le §11.

§15. L'équipement du gardien de but doit être différent de celui des autres joueurs.

§16. Le capitaine de chaque équipe est la seule personne à parler à l'arbitre, il est l'intermédiaire entre l'arbitre, les officiels et son équipe.

§17. Toutes les équipes sont tenues de livrer tous leurs matchs. En cas de forfait aux deux derniers matchs, l'équipe concernée reçoit un forfait général c -a -d tous ses matchs sont homologués selon § 11. Cette équipe est suspendue automatiquement pour la prochaine édition du C.C.

#### VI. Les arbitres et les assistants

§18. Les arbitres sont désignés par le bureau directeur du tournoi. Ils dirigent les rencontres du tournoi. Les décisions prises par les arbitres sont irrévocables sur le stade et doivent être exécutées. En cas de contestation, les équipes sont priées de porter des réserves auprès du Bureau Directeur : réserves qui doivent être homologuées avant le passage au prochain tour.

#### VII. Les sanctions

§19. Lorsqu'un joueur est sanctionné par deux cartons jaunes au cours d'une rencontre, il est expulsé de la partie et suspendu seulement pour cette rencontre.

§20. Le carton rouge écopé pendant une partie pour anti-jeu inflige une suspension pour la partie en cours.

§21. Les insultes et autres comportements irrévérencieux contre les arbitres seront sanctionnés par un carton rouge. Cette sanction inflige une suspension d'un match supplémentaire en dehors de l'expulsion du match en cours. L'arbitre de la rencontre devra ainsi mentionner le motif des cartons sur le rapport de la feuille de match.

§22. Toute bagarre pendant une rencontre du challenge est sanctionnée par l'expulsion définitive de la compétition.

## VIII. Les changements

§23. Les changements d'équipe ne sont pas autorisés lors du Challenge Camerounais et toute équipe qui renforcera son équipe par un joueur ayant joué dans une autre équipe sera sanctionnée selon le §11. C a d cette équipe perdra la rencontre par 0 point contre 3 et 0 but contre 2.

§24. Chaque équipe est priée de remplir la feuille de match 30 Min. avant le début de chaque rencontre.

§25. Le nombre maximum de remplacement est limité à 4 en dehors des gardiens de but.

§26. Un joueur ayant été remplacé n'est plus autorisé à jouer la rencontre en cours.

## IX. Arrêt de match

§27. L'équipe ou les joueurs qui volontairement empêchent le déroulement d'un match seront exclus pour la suite de la compétition.

## X. Réserves - Litiges

§28. Toutes les réserves sont gérées par le Bureau Directeur, Il est d'ailleurs la seule instance à statuer sur les irrégularités, les cas d'indiscipline pendant le tournoi.

## XI. Récompenses

§29. La cérémonie de récompense a lieu pendant la soirée de Gala.

§30. 5 trophées et 44 médailles seront fournis par le Bureau Directeur pour récompenser les joueurs et les équipes selon §29. Toutes ces distinctions devront porter les mentions suivantes :

- Challenge Camerounais,
- L'année de l'édition.

§31. Les 2 premières places et les joueurs sont récompensés comme suit :

- Ø 1er Equipe : Trophée Challenge camerounais, 22 médailles;
- Ø 2nde Equipe : Trophée Challenge camerounais, 22 médailles;
- Ø 1 Trophée de Meilleur joueur;
- Ø 1 Trophée de Meilleur buteur;
- Ø 1 Trophée de Fair-play.

§32. Critères de Fair-Play

- Discipline : Avoir reçu moins de cartons.
  - Ø Cartons jaunes (moins (-) 1 point)
  - Ø Cartons rouges (moins (-) 5 points)

### §33. Critères de meilleur joueur

Le Bureau Directeur mènera une campagne de sondage auprès des délégations (encadreur) pour recueillir leurs points de vue sur la prestation des joueurs des autres équipes. Un trophée (ou prime) sera décerné au meilleur joueur.

### §34. Trophée ou Prime du meilleur buteur

Le joueur ayant marqué le plus grand nombre de buts recevra un trophée ou une prime. En cas de plusieurs meilleurs buteurs, cette prime leur sera équitablement distribuée.

## XII. Devoirs et Droits des équipes de football

- Déposer une liste de ses joueurs avant son premier match.
- Avoir des licences avec photos pour tous ses joueurs.
- S'engager à se conformer à tout temps aux Statuts, au R.I et aux décisions du C.C,
- S'occuper directement de son hébergement et sa nutrition lors du tournoi,
- Recevoir un approvisionnement en boisson (eau minérale) lors du tournoi : deux paquets de 6 bouteilles (1,5 l par bouteilles) par rencontre et par équipe,
- Avoir droit à 16 entrées gratuites lors de la soirée de clôture,
- Payer des frais d'affiliation fixés par le Bureau Directeur,
- Payer les frais de souscription d'une assurance accident pour les sportifs

## XIII. Amendes et sanctions financières

§35. Toute délégation est responsable ou directement sanctionnée si son membre ou son équipe commet, provoque les actes suivants :

- bagarres lors d'un match,
- agression sur un arbitre ou sur une quelconque personne,
- arrêt d'un match,
- envahissement du terrain lors d'un match.

Elle payera une amende financière dont le montant sera fixé par le B.D ou l'A.G. Cette somme devra être payée 3 mois au plus tard à compter de la date du dernier tournoi. En cas du non-paiement de cette amende dans les délais prescrits, la ville ou la délégation sera suspendue pour une période d'un an ou de deux ans et par conséquent ne prendra pas part aux activités du Challenge Camerounais pendant la période de suspension.

§36. Toutes les amendes financières font partie de la trésorerie du C.C. Elles servent au budget de fonctionnement et d'entretien du bureau directeur et aux besoins du C.C.

§37. Le trésorier rend compte de la situation financière à l'assemblée générale ou à chaque fois que cela lui est demandé.

#### XIV. Jurisprudence

Tous les cas qui ne sont pas définis par ce Règlement d'application seront gérés par le Bureau Directeur.

Fait, le 22 septembre 2007

Pour le Bureau Directeur

Le Secrétaire Général  
Martial Ngonu

Le Chargé de l'arbitrage et de l'homologation  
Constant Talom Kamgue